

Séance publique - 10 février 2025

AMENDEMENT - Rendre transparente l'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale"

Rapport N° CD-2025-1-5-1 - N° applicatif 11359

Exposé sommaire

Dans ce rapport, il est proposé de remettre à plat et clarifier le mode de calcul des subventions de fonctionnement versées par la Collectivité européenne d'Alsace aux structures disposant d'un agrément " Centre Socio Culturel" délivré par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Il est proposé par ailleurs de maintenir un soutien financier historique à trois structures disposant d'un agrément "Espaces de Vie Sociale" (EVS), également délivré par la CAF. Ces trois structures sont basées dans le Bas-Rhin.

Il y a cependant 70 agréments de ce type attribués par la CAF du Bas-Rhin, et 5 par la CAF du Haut-Rhin. Une infime partie de ces agréments est attribuée à des structures disposant déjà d'un agrément CSC par ailleurs.

La sélection des EVS soutenus financièrement par la CeA est justifiée ainsi dans le rapport : " soutien au titre de leurs actions en faveur de l'engagement des jeunes, du développement de la citoyenneté, d'expérimentation individuelle et d'intégration sociale, sur des territoires urbains ou ruraux où il n'y a pas ou peu d'acteurs associatifs".

A l'instar de ce qui est réalisé pour les CSC, et dans un souci de transparence et d'équité, cet amendement vise à clarifier :

- les critères d'attribution des subventions aux structures disposant d'un agrément EVS,
- leur mode de calcul.

Amendement

En page 5, APRES

"Il est précisé que l'attribution de l'ensemble des subventions au titre de l'année 2025 fera l'objet d'un rapport présenté lors d'une prochaine Commission permanente."

AJOUTER

“ La Collectivité européenne d’Alsace poursuit la démarche de convergence de ses politiques sur les territoires Bas-Rhinois et Haut-Rhinois. En 2026, par souci de transparence et d’équité, la CeA définira :

- les critères d’attribution des subventions aux structures disposant d’un agrément “Espace de Vie Sociale”,
- leur mode de calcul.”

Déposé par **M. Damien FREMONT** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Fremont', with a long horizontal stroke extending to the right.